

Hier à midi une vingtaine d'agents de la DIRECCTE (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) de Dordogne se sont rassemblés devant la porte de leur administration pour soutenir leur collègue de Savoie, convoquée ce vendredi devant le tribunal correctionnel.

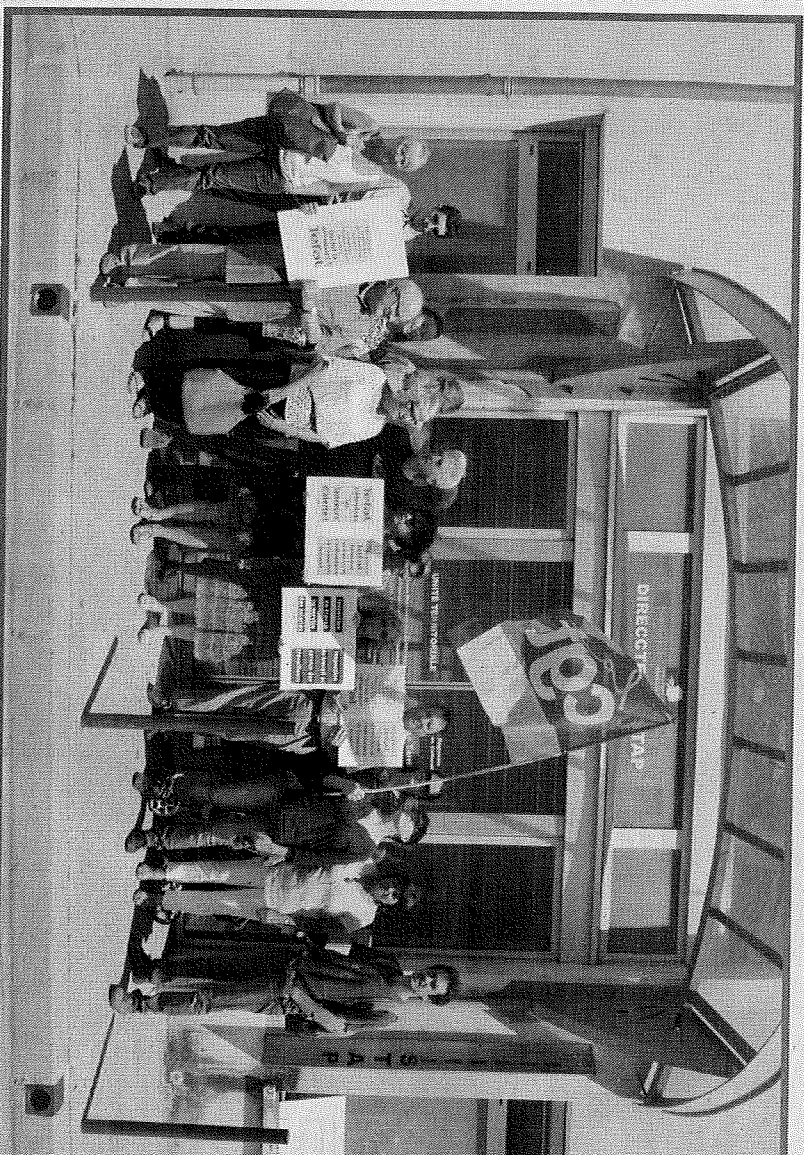
Social

L'inspection du travail attaquée

Par Isabelle Vitté

C'est dans la droite ligne des attaques contre le droit du travail, de la part du patronat, que cette inspection du travail était convoquée hier devant le tribunal correctionnel d'Anney.

Tout a débuté par de simples constat, effectués par cette fonctionnaire, sur l'illégalité de l'accord sur les 35 heures au sein de la société Tefal en Haute-Savoie. Elle avait donc demandé à l'entreprise de payer les heures supplémentaires à ses salariés. À partir de là, la direction de Tefal a tenté d'obtenir de sa hiérarchie qu'elle nomme un autre inspecteur pour la contrôler, et elle a été soumise à des pressions de sa direction, du Medef et de la préfecture ce qui l'a conduite en arrêt maladie. Par la suite, par le biais d'un salarié qui lui a fait passer des mails ayant circulé dans l'entreprise prouvant, « qu'il y avait une ligne organisée autour de ses contrôles, pour les faire cesser » rappelle pour la Cgr qui appelait à ce rassemblement Cyril Moreno, agent de la DIRECCTE. « L'inspectrice du travail les a unifiés pour prouver les pressions qu'elles subissaient, et la direction de Tefal a engagé des poursuites pour vol et recel de documents internes à l'entreprise ».



Les agents de la DIRECCTE se sont rassemblés hier midi pour soutenir leur collègue (I. V.)

Le procureur d'Anney a donné suite à la plainte déposée par l'entreprise, et hier la fonctionnaire était convoquée devant le tribunal correctionnel pour répondre de ces chefs d'accusation, ce qui a poussé l'intersyndicale de la DIRECCTE à appeler à rejoindre Anney pour la soutenir, ou à organiser des rassemblements dans les départements pour dénoncer cet acharnement. « Le conseil national de l'inspection du travail a donné

raison à l'inspectrice, et condamné l'attitude de sa hiérarchie, et du ministère» reprend Cyril Moreno. Cette collusion entre les pouvoirs publics et le patronat n'est pas une première, loin s'en faut, mais jusqu'à présent la justice n'avait pas été saisie.

C'est donc un pas supplémentaire dans la lutte pour la déregulation du code du travail qui vient d'être franchi. « Aujourd'hui, on risque de payer plus cher si on

commet un excès de vitesse que si on ne paie pas les heures supplémentaires aux salariés, car l'amende est plus importante » remarque Cyril Moreno. « C'est une justice à deux vitesses ». Les agents de la DIRECCTE de Dordogne en sont d'autant plus convaincus qu'ils notent que le taux de classement des procédures qu'ils transmettent au parquet de Périgueux est élevé, entre 40 % et 50 %, taux montant à 60 %, voire

70 % à Bergerac. « Nous avons des problèmes sur ces procédures, avec certains magistrats qui les classent sans raison juridique notamment quand ces procédures touchent des entreprises employant beaucoup de salariés. C'est là que le taux de classement est le plus important ». En revanche il confie que les agents périgourdiens ne subissent aucune pression de la part de leur hiérarchie, « à qui nous rappelons régulièrement la convention 81 de l'Organisation internationale du travail (OIT) qui nous garantit l'indépendance face à tout pouvoir politique, et qui a été ratifiée par la France. C'est la-dessus que se défend l'inspectrice du travail d'Anney ». Malgré tout, les employés, en Dordogne comme ailleurs, cherchent toujours à faire pression sur les inspecteurs du travail, écrivant et demandant rendez-vous à la direction, sans succès jusqu'à présent.

QUELQUES REPÈRES

UN AGENT POUR 8 300 SALARIÉS

Avec seulement 11 agents de contrôle, et une suppression de poste annoncée pour la fin de l'année, ce sont 8 300 salariés qui sont sous la responsabilité de chaque agent de la DIRECCTE. Et la loi va vers la suppression des contrôleurs qui sont chargés des entreprises de moins de 50 salariés.